



**PROJET D'APPUI AUX COMMUNAUTES POUR LA REUCTION  
DES CAUSES DE LA TRAITE DES ENFANTS DANS LE NORD  
REFERENCE: N°001/2011-2014/ARFB/RPF  
PROGRAMME 2011-2014**

**RAPPORT ANNUEL DES ACTIVITES  
JANVIER A DECEMBRE  
2014**

Volet APEM,  
Département du Borgou (communes de Parakou, Pèrèrè,  
Nikki et N'Dali)

**Réalisé par APEM ONG**

## INTRODUCTION

Le Projet d'Appui aux Communautés pour la réduction des causes structurelles de la Traite des Enfants dans le Nord financé pour la période 2011-2014 et mis en œuvre dans par APEM ONG, les communes de Parakou, Nikki, Pèrèrè et N'Dali a été financé par la Fondation Raoul Follereau de Luxembourg (FFL) pour apporter une réponse à l'enfance en détresse. Le présent rapport résume les activités réalisées au titre de l'année 2014 par l'APEM ONG qui en assure l'exécution sur le terrain. Cette année a été une année charnière, car elle marque la fin de cette phase d'appui de la FFL à l'endroit de l'enfance en détresse au Bénin.

L'objectif global du projet est de contribuer au respect du droit des enfants, former et informer les communautés sur les questions des droits de l'enfant. Cette intervention se réalise à travers trois axes que sont :

- l'installation des comités de lutte contre la traite des enfants (CLTE) pour des actions de sensibilisation et de veille sociale,
- l'appui en équipements aux groupements des femmes pour les activités de transformation des produits agricoles génératrice de revenus en vue de contribuer à augmenter les recettes des ménages ;
- L'appui à la scolarisation et au maintien à l'école des enfants vulnérables ;
- La vulgarisation des textes et lois protégeant l'enfant au Bénin ;

Comme les années antérieures, chaque acteur du projet s'est investi dans son travail pour l'atteinte des résultats.

Les Comités de Lutte contre la Traite des Enfants (CLTE) ont réalisé les activités de sensibilisation et de veille sociale pour la protection des enfants au sein des villages et ceux venant d'ailleurs.

Quant aux femmes des groupements, elles ont travers les recettes issues des activités de transformation et autres génératrices de revenus contribué à améliorer les revenus de leur ménage et à la scolarisation des enfants.

Il faut rappeler que l'intervention de l'APEM-ONG se fait dans quatre communes du Borgou que sont Parakou, N'Dali, Pèrèrè et Nikki dans les 28 villages et / ou quartiers de villes répartis comme suit :

- **Parakou** avec 6 quartiers de villes (Baka, Banikani, Ladjifarani, Albarika, Tibona et Tourou 1)
- **Pèrèrè** avec 11 villages (8 anciens : Nassy, Gninsy, Papanè, Panè-Guéa, Tabérou et Panè-Bouyérou + 3 nouveaux : Sonon, Bouyérou, Pèrèrè Gourou et Wourokpo).
- **Nikki** avec 9 villages (4 anciens : Tasso, Tchikandou, Goré, et Kpèbourabou + 5 nouveaux : Biro, Sèrè Kali, Kassakpéré, Suya et Soumarou).
- **N'Dali** avec un village Ouénou

Le projet est animé par le chargé de Programmes de l'APEM-ONG qui en assure le suivi quotidien en collaboration les animateurs et les membres des Comités de Lutte contre la Traite et l'Exploitation des Enfants (CLTE). Il est assisté du responsable Suivi Evaluation. La gestion financière du projet est assurée par le responsable financier de l'ONG et la Direction Exécutif en assure l'assurance qualité et l'appui institutionnel.

## I- LOGIQUE D'INTERVENTION

-	Logique d'intervention	IOV	Constats	Commentaires
<b>Objectifs globaux</b>	<p>Communautés villageoises plus harmonieuses, et, à terme, renforcées.</p> <p>Droits fondamentaux des enfants respectés (selon les conventions, chartes et lois en vigueur).</p>	- Le taux de traite et de travail des enfants a diminué de 70% dans les villages d'intervention des Communes de Parakou, Nikki, Pèrèrè et N'Dali	- Le taux traite actuel dans les dix villages d'intervention est de 8,23% pour une prévision de 10%.	<p>- Cette année a connu une nette régression du nombre d'enfants interceptés qui est passé de 102 à 55 en 2014 soit une réduction de 53,39%.</p> <p>- Le nombre d'enfants interceptés au cours des trois années, et qui est en deçà de la prévision, pourraient s'expliquer par le fait que les villages d'intervention ont été identifiés comme couloirs de contournement de la phase présente par les trafiquants. Il était question au cours de la présente phase 2011-2014 de verrouiller tous ces passages, de former et d'informer les populations sur le respect des droits de l'enfant.</p>
<b>Objectif spécifique</b>	<p>Les enfants à risque de communautés sensibles dans deux départements contigus du Bénin, la Donga et le Borgou (couloir de trafic ouest-est Togo-Nigéria), durablement protégés des effets du trafic</p>	- Le taux de scolarisation et de maintien des enfants a augmenté de 40%	Les statistiques de l'année scolaire 2012-2014 montrent que le taux de scolarisation moyen dans les dix villages est de 90%.	Ce taux montre que la scolarisation des enfants est une réalité dans les villages d'intervention du projet.
		- Le taux de traite, de maltraitance et du travail des enfants est réduit de 20% dans les localités retenues	<p>En 2014, la traite a été réduite 102 à 55 soit une réduction de 53,39% par rapport à 2012</p> <p>- Pour les trois (03), 245 enfants ont été interceptés sur une prévision de 150, soit un surplus de 95 enfants durablement protégés soit un taux de 163,33%</p>	<p>L'année 2014 a connu une baisse considérable des enfants protégés contre la traite et le travail.</p> <p>Sur une prévision de 150 devant être pris en charge pour cause de traite, de maltraitance ou de travail, 245 enfants victimes ont effectivement protégés dans le cadre des activités du projet. Ces enfants ont été pris en charge puis réintégrés dans leur famille respective. Certains ont été réinsérés à l'école ou apprennent un métier afin de se prendre en charge plus tard.</p>

		- Le taux annuel de réussite des enfants scolarisés des localités retenues supérieur à 80%	Le taux de réussite est de 75.61%	Le taux annuel de réussite est 75.61% légèrement en dessous des indicateurs escomptés. Mais la commune de Pèrèrè arrive en tête avec un taux de 82% suivi de celle de Nikki avec 72,22% et Parakou 72,02%. S'agissant de l'examen du CEP, le taux de réussite est de 90,90% avec 33 candidats présentés et 30 admis. Durant les trois années, le soutien apporté aux enfants vulnérables des villages d'intervention a contribué énormément à la scolarisation et au maintien des enfants à l'école.
		- Le taux d'enfants enregistré à l'état civil a augmenté de 50%	Le taux d'augmentation est d'environ 99,17%	Déjà en 2012, le système mis en place avec l'implication des groupements de femmes et les CLTE avait permis un taux d'enregistrement de 99,17% des naissances enregistrés dans les villages d'intervention
		- Un système de suivi de l'enregistrement des naissances par les élus locaux existe	Un système de suivi est mis en place dans les villages. Il implique les femmes des groupements et les membres des CLTE.	Toutes les femmes des groupements sont amenées à faire le recensement des femmes en état de grossesse dans un premier temps. Des séances de sensibilisation sont ensuite organisées par les femmes et les membres des CLTE sur la déclaration des naissances et sur le retrait des actes de naissances. Ce système a toujours continué par fonctionner dans les villages.
<b>Résultats attendus</b>	1-Les droits des enfants sont connus et appliqués	Les besoins fondamentaux (santé, école, alimentation, habillement etc.) des enfants des localités retenues sont pris en compte par au moins 80% des ménages	La moyenne de la contribution des femmes aux charges du ménage est d'environ 45% et environ 98% des femmes y contribuent	Des constats et des révélations des femmes, chacune des femmes apportent sa contribution en nature et en espèce aux charges de son ménage grâce aux recettes issues des activités génératrices de revenus. Grâce aux équipements, aux microcrédits et aux formations reçus par les groupements, chacune des femmes membres des groupements exerce une activité qui lui génère des revenus. Ces revenus contribuent aux charges du ménage et à l'éducation des enfants. Le projet a aussi contribué à donner une activité génératrice de revenus entre 45 et 85% des femmes des villages d'intervention.

		Au moins 70% des enfants des localités retenues sont déclarés à l'état civil.	99.17% des enfants nés ont été déclarés en 2012	Le système communautaire mis en place est toujours fonctionnel. Le même taux d'enregistrement que l'année dernière est maintenu dans les villages.
2- Les enfants scolarisés sont maintenus dans le système scolaire		- Au moins 80% des parents suivent les résultats scolaires des enfants tous les mois	Le taux de suivi des parents est estimé cette 81,15% La fiche de suivi individuel des enfants élaborée permet de mesurer ce suivi.	Le suivi scolaire fait partie des critères de sélection de reconduction. L'enfant dont le parent n'effectue pas au moins trois suivi sera remplacé l'année suivante.
		- Les chargés de suivi des enfants au niveau des comités et des APE organisent 01 suivi mensuel au niveau des écoles.	Chaque parent effectue au moins un suivi mensuel.	La fiche de suivi mensuel de faire le contrôle effectif du suivi parental.
		- 80% des enfants retirés des champs ou carrières en âge d'aller à l'école sont inscrits dans les écoles et reçoivent un appui en fourniture scolaire	525 enfants vulnérables ont bénéficié d'un soutien scolaire.	Les fournitures scolaires dont ont bénéficié ces enfants ont contribué à leur maintien à l'école. Comme le témoigne les résultats scolaires plus de la moitié de ces enfants ont fourni des efforts pour passer en classe supérieure.
		- Au moins 80% des femmes participent aux dépenses quotidiennes des ménages.	98% des femmes contribuent aux dépenses des ménages	Une partie des recettes issues des activités des groupements contribuent à payer le salaire des enseignants communautaires, à réparer les pompes villageoises, à forer des puits maraîchers et à renouveler les équipements.
		- 100% des malades guéris de la lèpre identifiés dans les zones d'intervention sont réinsérés dans la vie socio économique	Le malade blanchit du village de Worokpo dans la commune de Pèrèrè continue ses activités de vannerie.	Comme activité génératrice de revenus, il est tresseurs de nattes traditionnelles. La matière première lui est fournie par ces neveux. Les produits sont écoulés sur le marché de Biro situé à 7 km ou sur commande.

	4- les cellules communales de suivi et de protection des enfants sont opérationnelles	- Aux moins 80% des cellules disposent de bases de données sur la situation des enfants de la commune	La base de données a connu des dysfonctionnements et est cours reprise.	Une fois reprise la base sera installée à APEM.
		- Au moins deux réunions de la cellule sont tenues au cours de chaque année	-0 réunions	Ces réunions n'ont pas été réalisées faute de fonds.
<b>ACTIVITES</b>		<b>CONSTATS</b>		<b>COMMENTAIRES</b>
<b>A 1.1</b>	1.1- Créer/former/renforcer les Comités de Lutte contre le Trafic des Enfants.	Rappel Dix nouveaux CLTE ont été installés et les membres formés en 2011.		Tous les dix CLTE installés en 2011 ont été tous fonctionnels en 2014. Ils ont contribué à la sensibilisation des populations sur le respect des droits de l'enfant.
<b>A 1.2</b>	1.2- Appuyer les activités de sensibilisation des comités locaux de lutte contre la traite des enfants dans les localités retenues dans le Nord/Bénin	929 patrouilles organisées les CLTE en 2014.		Cette activité aura permis d'éviter le départ des enfants et le retour de ceux partis. C'est ainsi que 55 enfants ont été interceptés.
		56 séances grand public organisées		Les assemblées générales grand public ont permis aux CLTE de faire le bilan de leurs activités à la communauté et de susciter l'adhésion de tous à la cause des enfants.
		-267 séances de proximité déroulées en 2014 sur 120 prévue.		Une fois encore à travers plusieurs thèmes, les CLTE ont déroulé des séances pour former et informer les populations sur les droits de l'enfant. Grâce à ces séances, plusieurs cas de dénonciations ont été enregistrés dans les villages, et les CLTE sont intervenus chaque fois.
		-53 enfants ont été réintégrés en famille après la recherche familiale en 2014 2 sont réinsérés à l'école et en couture.		Tous les enfants pris en charge par APEM ONG et dont les parents sont retrouvés ont été réintégrés en famille. Parmi les enfants pris en charge, deux filles sont réinsérées à l'école et en couture.
		4 rediffusions des émissions antérieures par la radio		Grâce au partenariat entre la radio et APEM, la radio a procédé à des rediffusions des émissions antérieures.

		12 réunions mensuelles organisées par l'équipe d'APEM en 2014.	Ces réunions ont permis de faire le point sur le niveau d'avancement des activités sur le terrain.
<b>A 2.1</b>	2.1- Appuyer l'éducation des enfants vulnérables et victimes de la traite dans les localités retenues	-150 nouveaux enfants reçoivent leurs fournitures scolaires chaque année	Les 525 enfants vulnérables identifiés lors de phase I et ceux de la période 2011-2014 ont bénéficié des kits scolaires.
		-375 anciens enfants reçoivent leurs fournitures scolaires chaque année.	
<b>A 2.2</b>	3.1- Appuyer les initiatives communautaires dans les localités retenues sensibles à la traite	10 groupements de femmes ont bénéficié de matériel de transformation de produits agricoles en 2011 et 2012	<p>Pour rappel :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 4 groupements de femmes qui s'occupent de la transformation du manioc en gari et dérivées ont bénéficié d'un complexe composé de râpeuse avec moteur, bac de fermentation, support sac, tamis à gari, presse à double visse manuelle. Il s'agit des groupements de femmes de Sèrèkali, Soumarou et de Suya dans la commune de Nikki et de Worokpo dans la commune de Pèrèrè.</li> <li>- 6 groupements de femmes qui s'occupent de la fabrication du beurre de karité ont bénéficié de moulins à maïs. Il s'agit des villages de Biro et Kassakpéré dans la commune de Nikki, de Sonon, de Bouyérou et de Pèrèrè Gourou dans la commune de Pèrèrè et de Ouénou dans la commune de N'Dali.</li> <li>- Ces femmes ont aussi bénéficié de sessions de formation sur la transformation des produits agricoles, sur la vie associative et sur gestion financière</li> </ul> <p>Aujourd'hui grâce à ces équipements, la pénibilité du travail drastiquement, et le temps de travail ont été réduites considérablement de même la qualité des produits offerts a été également améliorés</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une partie des recettes issues des activités des groupements a contribué à payer une partie du salaire des enseignants communautaires recrutés par les villages à la suite de pénurie d'enseignants, à réparer les pompes qui alimentent les villages en eau potable, à forer des puits maraîchers pour faire les cultures maraîchères lors des périodes de soudure et à renouveler certains équipements.</li> </ul>

		- 36 groupes solidaires (5 femmes par groupe solidaire) soit 180 femmes ont bénéficié de renouvellement et d'augmentation de crédits.	Les femmes ont bénéficié cette année de deux cycles de crédit de six mois chacun soit 12 mois. Les taux de remboursement ont été très bon soit 98%.
<b>A3.1</b>	4 2- Assurer la pérennisation des acquis dans les villages concernés	Les comités de gestion ont été installés et formés en 2011	Les comités de gestion ont apporté un appui considérable aux femmes pour améliorer la gestion financière et administrative.
		Deux rencontres semestrielles sont organisées par an avec PIED	En raison de la réduction budgétaire, aucune rencontre n'a été organisée. Toutefois des rencontres ont été organisées à Parakou et à Djougou lors de la rédaction du projet 2014.

## II- DIFFICULTES

<u>N°</u>	<u>DIFFICULTES RENCONTREES</u>	<u>APPROCHES DE SOLUTIONS</u>
1	La réduction budgétaire n'a pas facilité la mise en œuvre des activités et le suivi plus rapproché des activités sur le terrain par les animateurs.	<b>LE SIEGE A DU EFFECTUE PLUSIEURS SUIVIS SUR LE TERRAIN.</b>

### Suggestions

Nous souhaiterions pour le programme 2014 que la FFL dote les ONG de matériels informatiques comme les ordinateurs de bureau et des portatifs, des imprimantes, des scanners, d'onduleurs et des appareils photo numérique.

### **III – CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS**

L'année 2014 qui marque la fin du projet a connu une réduction budgétaire qui a entraîné la suspension de certaines activités et la prestation des animateurs qui devaient réaliser le suivi rapproché des activités sur le terrain.

C'est ainsi que les émissions radiophoniques qui devaient permettre d'apporter un appui aux comités de lutte dans la vulgarisation des droits de l'enfant ont été suspendues.

La prestation de service des animateurs de terrain, qui devaient apporter un appui et préparer les CLTE et les groupements de femmes à l'après projet et pour réaliser le suivi plus rapproché des activités, a été également suspendue.

En dépit de cette situation, tous les acteurs impliqués dans la mise en œuvre des activités du projet ont joué leur rôle dans l'atteinte des résultats.

Les CLTE ont réalisé les activités de sensibilisation à travers les assemblées générales grand public et les séances de proximité. Les AG ont permis de toucher un plus grand nombre des habitants des villages d'intervention sur les objectifs du projet, sur la problématique de la protection de l'enfant.

Quant aux séances de proximité, elles ont permis de façon plus restreinte de toucher les populations dans leur ménage ou sur les lieux de rencontres des différentes tranches d'âges.

S'agissant de la veille sociale, plusieurs enfants ont été interceptés, pris en charge et réintégrés en famille puis réinsérés pour certains.

La collaboration entre forces de sécurité et CLTE a permis de freiner l'afflux des enfants au cours de cette.

Les femmes membres des groupements ayant bénéficié des équipements, de formations appropriées en 2011 et 2012 et de microcrédits, ont réalisé les activités de transformation et autres génératrices de revenus qui ont beaucoup contribué à réduire la pauvreté dans les ménages, à prendre en charge les frais liés à la scolarisation des enfants et à participer au développement des villages.

APEM ONG pour sa part, a réalisé le suivi des activités sur le terrain et apporté son appui aux CLTE et groupements des femmes afin que les résultats escomptés soient atteints.

Quant à la représentation nationale de la FFL, elle n'a pas manqué d'effectuer le suivi périodique des activités sur le terrain et apporter son appui et conseils pour corriger les dysfonctionnements constatés.

### **RAPPORT FINANCIER**

#### Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel dudit projet pour l'année 2014 se chiffre à **82.463.000 FCFA**.

#### Organisation comptable

Les dépenses du projet sont imputées conformément aux dispositions de **l'article 5** de l'ACCORD DE SUBVENTION N° 001/2011/ARFB/CA/BEN/RPF.

Le montant global des dépenses s'élève à : **82.460.500** soit un taux de réalisation de **100%**

